

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2015-37(RH)

Date de convocation : 17 avril 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Votants : 17

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 20 mai le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Patricia GRANET, Brigitte REYNAUD, Sophie VAGINAY-RICOUT.

Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Roger MASSE, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Mesdames Stéphanie COLOMBERO, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Désignation des membres du Conseil d'Administration au sein du Comité Technique

Le Président expose :

En application des dispositions du décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et du décret 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux Comités Techniques et aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, il est nécessaire de désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour siéger au sein du Comité Technique.

Conformément aux dispositions de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, les représentants de l'autorité territoriale doivent être désignés en respectant une proportion minimale de 40 % de personne de chaque sexe.

Le Président propose de désigner :

	Titulaires	Suppléants
Président	- Claude FIAERT	- Roland AUBERT
Membres	- Bernard DIGUET - Delphine BAGARRY - Directeur départemental du SDIS - Directeur départemental adjoint du SDIS	- Serge PRATO - Emmanuelle FONTAINE DOMEIZEL - Pierre POURCIN - Daniel JUGY

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Le Président du CASDIS


Claude FIAERT